

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 14-1

Annule et remplace l'acte n° 14 - 2019-2020

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/12/2019

Réuni le : 17/12/2019

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2020

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 16-1

Annule et remplace l'acte n° 16 - 2019-2020

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 06/12/2019

Réuni le : 17/12/2019

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2020

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2019-2020

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 25

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association Les Maladroits dans le cadre de l'AET Diversité arts de la Scène 2019-2020.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2019-2020

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 26

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'Association SOS Jeunes dans le cadre de l'AET Initiation à la justice 2019-2020.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2019-2020

Par délibération du conseil d'administration

du 28/11/2019

acte n° 27

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec l'association FULL CONTACT dans le cadre de la Classe relais

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1